



Paris, le 5 septembre 2023

## Après le crash du vote électronique 2022 en DDI... ... la commission d'enquête dresse le résultat de son examen de la boîte noire !

### De quoi parle-t-on ?

L'inspection générale de l'administration a été chargée d'une mission sur le déroulement des élections professionnelles 2022 au ministère de l'intérieur et des outre-mer. **Ceci en raison principale du fiasco électronique sur le périmètre DDI** ayant amené l'administration à se rabattre en urgence sur un vote à l'urne improvisé (mauvais souvenirs à retrouver [ICI](#)). Les organisations syndicales concernés y/c du périmètre DDI étaient conviées à une réunion de présentation de son rapport (consultable [ICI](#)) le 5 septembre 2023. FO/DDI y était présente en prolongement de sa contribution du mois de mars 2023 (à retrouver [ICI](#)).

### A retenir du rapport de la mission

Dans son rapport, la mission souligne en particulier :

- **le manque d'anticipation, le défaut d'organisation de l'administration**, et sa carence de définition des besoins en amont de la consultation des prestataires,
- **les déficiences du prestataire**, en situation de quasi-monopole,
- **la complexité induite par les effets de la loi dite « de transformation de la Fonction Publique », la mise en place des DDETS en 2021, le périmètre hétérogène du MIOM et la nature interministérielle des DDI** (autant de sujets sur lesquels FO/DDI avait alerté en son temps...).
- **la situation par définition fragile des électeurs 2022 ne disposant pas de cartes professionnelles**...soit l'ensemble des agents des DDI ne relevant pas du MIOM !

**FO/DDI tient à ajouter le défaut d'écoute et de prise en compte des organisations syndicales** qui avaient alerté bien en amont des opérations électorales. Nos alertes précédentes sur les bugs relatifs aux collègues des SIDSIC

transférés au MI auraient aussi du être prises en compte pour le cycle 2022.

Une fois ceci posé, quelles sont les principales propositions de la mission ?

- **anticiper les élections de 2026** par la mise en place d'une équipe de maîtrise d'ouvrage pluridisciplinaire dès 2024, placée sous autorité directe du SG du MIOM → c'est sans doute nécessaire...mais quelle énergie dépensée pour le seul besoin du vote électronique !

- **associer les OS à la validation du cahier des charges** de la solution de vote → les OS n'en ont même pas eu communication en 2022 !

- **déléguer aux SGCD la possibilité d'amender/valider les listes électorales** → pour FO, cela ne pourrait être que dans le respect des prérogatives des bureaux de vote de chaque DDI.

- **alléger les contraintes de cryptage des données hors périmètres sensibles** → la preuve de l'hétérogénéité du périmètre de compétence du MIOM.

- **mettre à l'étude une solution de vote**

**« souveraine » de l'État**, ou à défaut envisager une offre coordonnée des solutions de vote des ministère présents dans l'ATE → quel coût induit par chaque solution ? Un motif pour que le MIOM devienne le pilote des élections dans les différents ministères ?

- **supprimer les modalités physiques de transmission de matériel de vote.** → pour rappel, les OS du CT des DDI avaient en son temps adopté une motion pour permettre l'utilisation de la solution « France Connect ».

## L'analyse de FO/DDI

Si ce catalogue de remèdes est susceptible de traiter une partie du mal, **la mission s'interdit par principe d'étudier les avantages/inconvénients du vote électronique** avec une solution de vote à l'urne. Avant de mettre en place les soupapes pour éviter l'explosion d'une usine à gaz, on pourrait tout de même se poser la question de son utilité ! **Et surtout n'exclure aucune solution a priori...y compris le vote à l'urne en 2026 dans les DDI** (mais le vrai, celui qui est anticipé et avec du vote par correspondance),

Par ailleurs, FO pointe que certaines origines du crash 2022 ne sont pas mises en lumière par le rapport, à savoir :

- avant de penser au palliatif de dernière ligne droite, **il faudrait déjà s'attaquer à la question du manque de connaissance de l'administration vis-à-vis de ses propres agents.** Alors que le ministre de la transformation et de la fonction public a pu communiquer à l'ensemble des agents un message de promotion du projet de réforme des retraites, qui a ému les OS, il n'a pas été possible d'organiser les élections au MIOM pour des raisons de fiabilité de ces mêmes données RH. **Le travail de fiabilisation des données RH n'est pas à poser tous les 4 ans, ce devrait être un sujet de préoccupation continu !** Et face à la disparition de la connaissance RH de proximité dans les DDI. **FO demande la remise en place des services RH de proximité dans chaque DDI.**

- **le manque d'itérations complémentaires de test** jusqu'à ce que les tests de vote électronique soient probants. En effet, lors de l'unique test (organisé en plein mois de juillet!), de nombreux bugs, incohérences... ont pu être

relevés. **Il aurait été opportun de s'assurer à travers une série de tests complémentaires que ces problèmes avaient été levés et permettre d'en identifier et solutionner d'autres.**

- **le manque de supports pédagogiques suffisants** permettant tout à chacun de tester le vote électronique et remonter également ses difficultés de prise en main autant que de possible bug.

- **l'absence de solution de replis harmonisée en cas de dysfonctionnement pour l'ensemble du territoire** a donné lieu à de nombreuses disconvenues, ordre contre ordre...

Enfin, FO rappelle sa demande que le prochain processus de dépôt des candidatures **ne transforme pas à nouveau les organisations syndicales en sous-traitants de l'administration ou de son prestataire**, leur permette de disposer **d'une réelle visibilité sur les listes électorales et les résultats dans chaque DDI** (pour les élections 2022, nous ne disposons que d'un fichier excel inexploitable), et leur garantisse **le respect de leur droit d'information des agents.** FO demande à ce sujet le rétablissement d'alias ministériels en complément de la version @département.gouv.fr

**Si le marathon de préparation des élections 2026 doit être anticipé, il ne doit pas se faire sans les organisations syndicales !**

FO demande la présentation lors d'un prochain CSA des DDI du projet de plan d'action du MIOM à l'aune des constats et propositions de la mission.

## A retenir des échanges...

### Élections professionnelles : Difficile d'admettre ses erreurs !

**« Ce n'est pas un échec, c'est juste que ça n'a pas marché ! » (sic)**

Pour le périmètre MIOM, le vote électronique a été conduit jusqu'à son terme, avec dans certains secteurs (gendarmerie, établissements publics) une baisse très sensible du taux de

participation et des difficultés qui n'apparaissent pas dans le rapport IGA (application de vote inaccessible le 1er jour, erreur dans l'envoi des clefs de sécurité, pastillage incomplet). En DDI, un vote à l'urne a dû être organisé dans l'urgence, les OS ayant

refusé de valider des listes électorales erronées dans des proportions inacceptables.

### **Mais qu'est ce qui s'est passé ?**

Les difficultés à disposer de listes électorales fiables pour la préparation de ces élections révèle les dysfonctionnements RH au sein de l'ensemble du périmètre ATE et la nécessité d'y attribuer les effectifs nécessaires sans attendre les prochaines élections.

### **Diagnostic des OS : manque d'anticipation, dialogue social de sourd...**

Le manque d'anticipation dans l'organisation des élections 2022 (lancement du marché public en novembre 2021, collecte des données désorganisée, nouveaux choix techniques en avril 2022, test de la solution de vote en juillet, publication des instructions en octobre) a accentué l'impact de ces difficultés techniques tant pour l'équipe « Élections », les secrétariats généraux communs (SGCD), que les OS.

Tout périmètre confondu, l'absence de dialogue entre les OS et la DRH du ministère de l'intérieur est aussi relevé comme un facteur aggravant, ainsi que l'absence de dialogue entre les SGCD et cette même DRH.

### **Les pistes à étudier pour éviter le « bug de l'an 2026 » : concertation, solution de vote électronique souveraine, retour à l'urne ?**

Pour éviter ces écueils, l'ensemble des OS ont demandé qu'une concertation s'engage rapidement avec le MIOM dans la perspective des élections 2026. Une solution alternative, relevée par plusieurs OS, de disposer d'un logiciel de vote de l'État, plutôt que de recourir à de multiples logiciels privés qui complexifient les

opérations électorales, est d'ailleurs encore dans les cartons, et ne sera sans doute pas une option de repli viable en 2026 (dixit l'inspection).

Autre point de négociation à ouvrir pour 2026, la question des modalités de vote, contrairement au rapport qui prône un recours exclusif au vote électronique (sans se poser la question de son analyse critique), le vote à l'urne, qui a fait les preuves de son efficacité ne doit pas être exclu des options à retenir pour 2026, notamment en DDI et dans les établissements publics du MIOM.

### **Préparation des élections professionnelles 2026 au MIOM**

Le MIOM préfère s'interroger sur les causes des dysfonctionnements dans le processus de vote électronique plutôt qu'en traiter l'origine. Ainsi, la DRH annonce un calendrier des travaux dès 2024, ainsi que la mobilisation de son service juridique pour cadrer la procédure. Il reste à voir si ce calendrier sera tenu et si les OS seront enfin entendues.

### **Le MIOM attendu au tournant... pour éviter une nouvelle sortie de route !**

Face à ces constats d'échecs partiels ou complets, tant d'un point de vue technique qu'organisationnel, la préparation des élections 2026 doit ressortir d'un réel dialogue social et d'une réelle volonté de transparence du MIOM, qui n'aura plus l'urgence et le manque d'expérience en DDI pour justifier de ses erreurs sauf si de nouvelles réformes non maîtrisées au moment des élections auront vu le jour nous préavise-t-on !